



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

## MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville  
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

### PUBLICATION DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

(APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

L'an deux mille vingt - deux et le 13 décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				GHIPPONI	Anne-Marie		X		Emmanuel HUGOU
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain	X			
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie	X	(X)		Paul BONESSO
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X		(X)		JOURDAN	Éric		X		Cyrille HOURS
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William			X	
POURRIERE	Denis	X						15 (13)	02 (03)	02 (03)	

Conseillers municipaux en exercice : 19

**Présents (P) :** 13 (puis 15 suites aux arrivées de Sandrine FANGUIAIRE à 18h56 et Line-Marie MURE à 19h20)

**Absents excusés ayant donné procuration :** 03 (puis 02 suite arrivée de Line-Marie MURE à 19h20)

**Absents sans procuration :** 03 (Puis 02 suite arrivée de Sandrine FANGUIAIRE à 18h56)

A l'appel des conseillers présents, le quorum tel que défini à l'article Article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales étant constaté, le Maire a déclaré la séance du conseil municipal ouverte à 18h30.

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance,**  
Mme Caroline LECLERC a été proposée comme secrétaire de séance.  
**Vote : Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

- 2) **Délibération n°1 : Compte rendu de séance :**  
Adoption du compte rendu de la séance du 13 septembre 2022,  
**Vote : Adopté à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

*18h56 arrivée de Mme Sandrine FANGUIAIRE*

*19h20 arrivée de Mme Line-Marie MURE*

- 3) **Délibération n°2 :**  
**Urbanisme** – Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune  
*A l'invitation de M. le Maire, la représentante du cabinet de conseil technique en urbanisme, BEGEAT, qui a conseillé et accompagné la commune dans ce dossier, présente aux conseillers municipaux le document de PLU dont l'approbation est sollicitée, ainsi que l'ensemble des modifications proposées suite au déroulement de l'Enquête publique et aux avis des Personnes Publiques associées.*  
**Vote : Adoption à la majorité :**  
**14 POUR**  
**03 CONTRE**  
*(Mmes et Mrs : Cyrille Hours, Mireille Grattapaglia, et Eric Jourdan)*  
**00 ABSTENTION**

*M. le Maire interroge M. Hours quant aux motivations de son vote « contre » le PLU, notamment au regard du fait que les membres de l'opposition municipale n'ont adressé aucune remarque ni observation ou proposition de modification auprès du Commissaire enquêteur pendant l'enquête publique, pour tenter de faire valoir leurs éventuelles propositions ; tout comme ils n'ont pas participé aux réunions publiques, et n'ont adressé aucune demande ou proposition ni observations à l'équipe municipale sur ce sujet durant l'ensemble de la procédure conduite.*

*M. Cyrille HOURS indique en réponse que ce vote « contre » est ici simplement une expression d'opposition à caractère global.*

- 4) **Délibération n°3 :**  
**Urbanisme** – Mise en place du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur la commune  
**Vote : Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés
- 5) **Délibération n°4 :**  
**Urbanisme** – Adoption d'une réglementation sur les clôtures  
*Suite à l'exposé de la délibération par M. le Maire, question de M. Cyrille HOURS portant sur la définition précise d'une clôture au regard de la réglementation sur l'urbanisme.*  
*A l'invitation de M. le Maire, la représentante du cabinet conseil en urbanisme, BEGEAT, rappelle la définition légale.*  
**Vote : Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés
- 6) **Délibération n°5 :**  
**Ressources Humaines** – Modifications du Tableau des effectifs (suppressions de 2 postes de catégorie C et création d'un poste de catégorie B)

**Vote : Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

7) **Délibération n°6 :**

**Finances** – Ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 (Budget principal et budget eau et assainissement)

**Vote : Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

8) **Délibération n°7 :**

**Finances** – Valeur surtaxe 2023 budget eau et assainissement à 2%

**Vote : Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

9) **Délibération n°8 :**

**Finances** – Fonds de concours CCPV 2022

**Vote : Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

10) **Délibération n°9 :**

**Finances** – Taux de reversement de la Taxe d'Aménagement à 0%

**Vote : Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

11) **Délibération n°10 :**

**Affaires foncières** – Cession d'une parcelle de terrain déclassée du domaine public routier, située 68 rue du lavoir, hameau de l'Eclou, à St Julien.

**Vote : Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

12) **Délibération n°11 :**

**Affaires foncières** – Cession d'une parcelle de terrain déclassée du domaine public routier, située 65 impasse des vignes, hameau Les Peyres, à St Julien.

*Mme Caroline LECLERC, Adjointe au Maire, et personnellement concernée par ce dossier, quitte la salle avant l'exposé du Maire, ne prend pas part au vote, et ne sera de retour en séance que pour participer à la délibération suivante.*

**Vote : Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés en séance.

*Retour de Mme Caroline LECLERC en séance*

13) **Délibération n°12 :**

**Affaires foncières** – Rétrocession à la Commune de la parcelle correspondant à l'impasse du clos du loup, pour intégration au domaine public routier communal.

**Vote : Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

14) **Délibération n°13 :**

**Parc naturel régional du Verdon** – Sollicitation du Parc Naturel Régional du Verdon pour la protection du biotope des anciens tunnels d'adduction d'eau du bas-Verdon.

**Vote : Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

15) **Délibération n°14 :**

**Intercommunalité** – Délibération portant sur des entrées-sorties de communes sur des compétences optionnelles au sein du Symielec var.

**Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés**

**\*\*\* Fin des délibérations \*\*\***

**16) Questions et échanges au sein du Conseil Municipal (simples échanges, sans vote) :**

**Question de M. Cyrille HOURS** portant sur les éventuelles mesures anticipées par la commune dans le cas d'un éventuel « black-out » général en France (coupure générale de courant sans alerte préalable sur l'ensemble du territoire national)

**Réponse de M. le Maire :** Nous sommes tous informés que des délestages pourraient a priori intervenir pendant l'hiver, comme l'ont annoncé les pouvoirs publics nationaux, c'est-à-dire des possibilités de coupure de courant pendant 2h00, et annoncées préalablement 48h00 en avance.

Pour autant aucune autorité n'a évoqué de risque de « black-out général » dans le pays. La commune prendra des dispositions en cas d'annonce de délestage si cela s'avère nécessaire, mais nous ne nous voyons pas, en l'état des informations actuellement disponibles, prendre individuellement des mesures pour anticiper une éventuelle situation de coupure générale et globale en France, notamment au regard des humbles moyens dont dispose une commune de notre taille.

**Question de M. Cyrille HOURS** souhaitant savoir si, en cas de délestages annoncés, la commune prévoit de participer à la démarche d'économie d'énergie en coupant l'éclairage public.

**Réponse de M. le Maire :** Cela aurait pu être une action intéressante, mais c'est très difficile à mettre en œuvre à St Julien en raison de la dispersion de notre habitat et donc de notre éclairage public qui compte de fait pas moins de 38 armoires électriques de contrôle différentes.

Il faudrait ainsi missionner des techniciens spécialisés pour intervenir sur ces 38 points, dont certains sont placés en hauteur et nécessitent un matériel de levage, à la fois pour effectuer la coupure... comme ensuite pour remettre les installations en service dès que le pic de consommation sera passé. C'est en l'état une démarche complexe et très onéreuse que nous ne pouvons donc malheureusement pas retenir pour l'instant, pour ces raisons.

\*\*\*

**L'ordre du jour et les questions étant épuisés, Monsieur le Maire a levé la séance du Conseil Municipal à 20h52**

\*\*\*

  
Le Maire,  
  
E. HUGOU